

## **PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LA VIOLENCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

L'école de Fontvieille est un établissement scolaire, créé il y a 34 ans, qui regroupe deux entités, les Maternelles et les Elémentaires, intégré dans le parc boisé de Fontvieille, tout à côté d'infrastructures sportives :

- Un bâtiment des classes de Maternelle (5 classes, 100 enfants, 5 Professeurs des Ecoles, 5 Aides Maternelles de classe, 3 Aides Maternelles de Garderie) sur 2 étages avec 2 cours de récréation (sol en tartan), 1 petite salle polyvalente, des toilettes à chaque étage,
- Un autre avec des classes Elémentaires (10 classes du CP au CM2, 200 élèves environ, 10 Professeurs des Ecoles, 1 Professeur de Soutien, 1 Professeur de F.L.E, 3 enseignants de langue anglaise, 1 enseignant de monégasque, 1 enseignant de sport, 2 enseignants d'instruction religieuse), sur 2 étages, 3 Répétiteurs, 3 surveillants

Les installations font l'objet de rénovations constantes avec l'aide du Gouvernement, pour garantir une infrastructure adaptée pour l'enfant.

En tout, il y a un peu plus de 300 élèves pour un personnel composé de 56 adultes (dont une assistante sociale et une psychologue scolaire présentes les mardis et vendredis et une infirmière à temps plein).

Le bureau du Directeur se situe au milieu de la cour de récréation des Elémentaires, offrant un large champ d'observation notamment pendant les récréations.

Les données chiffrées des incidents constatés peuvent provenir de l'extérieur, notamment par les appels des parents, des associations, des partenaires culturels et aussi en interne par le biais :

- Du *personnel non enseignant* (comme les surveillants, répétiteurs, l'infirmière),
- Du *personnel enseignant*.

Toutes ces données sont répertoriées en fonction de l'incident constaté (brutalités, physiques et mentales, négligences, nombre de remarques verbales), sur un cahier de bord du surveillant / répétiteur et sont ensuite enregistrées dans un tableau sécurisé, (données confidentielles) dans le bureau du Directeur.

Prévenir la violence à l'école et combattre ce phénomène peut améliorer les résultats scolaires des élèves et les aider à atteindre des objectifs éducatifs. La Loi contre le harcèlement donne un nouvel élan aux écoles pour présenter et expliquer les moyens mis en place pour traiter ces problèmes.

Notre recherche pour améliorer l'encadrement et élaborer des politiques scolaires et les méthodes de coordination, a été très largement initiée par le Gouvernement et plus particulièrement la DENJS en offrant des formations en ligne, en présentiel et en donnant une procédure générale pour traiter le signalement et les remontées d'informations.

## 1° Le Diagnostic

Les incidents proviennent principalement des classes Elémentaires.

Tableau des incidents relevés (rentrée scolaire jusqu'à la fin juin 2023).

Classement des faits constatés

A	B	C	D	E	F
Coups	Bagarres	Insultes	Conflits	Accidents	Moqueries
11	2	11	7	3	15

## 2 - Les objectifs prioritaires fixés par l'établissement

Au regard du diagnostic et après concertation avec « **l'équipe de coordination** », deux mots retiennent notre attention :

- **A) Renforcer le Respect** en dehors des cours et en particulier pendant les récréations et temps de récréation, (Articles, 5 23 règlement intérieur),
- **B) Communication**, notamment pour mieux recueillir la parole de l'enfant et celle de l'adulte.

## 3 - Les actions programmées pour réaliser les objectifs du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence.

### Prévenir la violence à l'aide des programmes scolaires.

Il est essentiel de travailler directement avec les enfants pour étudier certaines des causes profondes de leurs comportements violents pour :

- Reconnaître les actes violents,
- Se protéger,
- Résoudre les conflits,
- Gérer ses émotions,
- Accéder à une aide et un soutien appropriés,
- Soutenir d'éventuelles victimes.
- Développer les compétences psychosociales (cognitives, sociales et émotionnelles),

#### Enseignement préscolaire (3 à 5 ans)

- Identifier ses sentiments et les sentiments d'autrui
- Écouter les autres et être attentif
- Communiquer pour satisfaire ses propres besoins
- S'entendre avec les autres
- Gérer la déception

#### Enseignement primaire (5 à 11 ans)

- Compétences en communication
- Sensibilisation au raisonnement moral
- Maîtriser sa colère
- Compétences nécessaires à la réussite sociale et académique
- Lutter contre l'intimidation
- Comprendre les différences de mentalité
- Faire preuve de compassion
- Résoudre des problèmes
- Gérer la pression liée aux pairs
- Gérer les commérages

- Sensibiliser les enfants aux comportements sains,

Enseignement préscolaire (3 à 5 ans)	Enseignement primaire (5 à 11 ans)
<b>Sensibiliser aux comportements sains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les cas de maltraitance</li> <li>• Éviter les situations risquées</li> <li>• Obtenir de l'aide auprès d'un adulte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Naviguer sur Internet en sécurité</li> <li>• Aider ses camarades de classe ; comportement sain de témoin</li> <li>• Lutter contre l'enrôlement dans les bandes</li> </ul>

- Contester les normes sociales et culturelles et promouvoir les relations fondées sur le principe d'égalité (comportement sociaux, culturels, les stéréotypes liés au sexe, la religion, l'origine ethnique, le handicap),

Enseignement préscolaire (3 à 5 ans)	Enseignement primaire (5 à 11 ans)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes de genre</li> <li>• Attitudes envers la violence</li> <li>• Accepter les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes de genre</li> <li>• Attitudes envers la violence</li> <li>• Accepter les différences</li> </ul>

Plus les élèves sont jeunes plus il est probable d'avoir un effet positif sur leurs attitudes et leur comportement. Les supports employés doivent être adaptés à la tranche d'âge, avec une pédagogie bienveillante basée sur :

- Le **respect de l'enfant** (communication Non-Violente),
- **Le bien-être de l'enfant**, ce qui signifie aider l'enfant de manière harmonieuse,
- **L'écologie et le lien à la nature**, l'école doit être soucieuse de l'environnement pour former des éco-citoyens ce qui signifie qu'il faut poursuivre nos missions en intégrant l'éducation au développement durable pour mieux appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.

### **Les actions de prévention et de sensibilisation**

La rédaction d'une « **charte de respect** » pourrait être utile. Chaque classe peut faire des propositions concrètes selon 4 rubriques, à l'égard :

- Des personnels (les bonnes conduites),
- Des autres enfants,
- Des biens et des locaux,
- De l'environnement.

Les enseignants doivent également adopter une discipline positive dans la gestion de la classe.

*Action Innocence Monaco*, pour les séances de prévention à un usage responsable et raisonné des outils numériques,

#### **Le programme d'enseignement relatif à l'intimidation en ligne comprend les objectifs suivants :**

- améliorer la sécurité sur Internet ;
- renforcer les capacités d'adaptation technique (par exemple, bloquer les expéditeurs) ;
- sensibiliser aux questions juridiques ;
- sensibiliser au savoir-vivre en ligne.
- renforcer les compétences sociales et émotionnelles.

Détails :

- les CE1, rechercher un moteur de recherche, comprendre le réseau internet, les supports numériques, les bons réflexes pour être connecté en toute sécurité
- les CE2, « le guide du bon internaute », jeux vidéo, Tik tok, attitude responsable sur internet et réseau sociaux,
- les CM1, « les réseaux sociaux et jeux vidéo », préserver les informations personnelles, la géolocalisation, le temps passé sur les écrans,
- les CM2, « les réseaux sociaux », les dangers, le culte de l'image, la prédation, les risques de Snapchat, Tik tok, Whatsapp, Insta, Youtube.

*La médecine scolaire* pour l'hygiène (buccodentaire, la santé de manière générale, les dépistages).

*La sécurité routière* pour adopter les bons gestes et éviter les comportements à risque à l'extérieur du bâtiment et mieux dialoguer avec les « agents de sécurité ». Ce dispositif induit une démarche de sécurité globale en rappelant le respect de la loi.

*Les partenaires comme la SMA, pour valoriser et respecter l'environnement et le traitement des déchets (Semaine Européenne de Réduction des Déchets),*

L'adhésion à *des missions humanitaires* comme le « Rallye Aïcha des Gazelles », « la Journée Internationale des Droits de l'Enfant », « la No Finish Line », le « Téléthon », doivent permettre à l'enfant de développer des compétences comme : la persévérance, l'autonomie, l'empathie, la réactivité, le travail de groupe.

En interne, notre Référent Harcèlement et répétitrice, **Mme CAVALLE**, a mis en place 5 ateliers sous forme de séances, pendant le temps de cantine, avec des rotations pour les 6 classes de « CE2, CM1, CM2 » :

- 1° Une fiche conflit, avec l'idée de réfléchir sur les conséquences,
- 2° Prise de paroles des enfants avec une fiche à compléter en indiquant l'origine et la nature du problème,
- 3° Présentation et explications des mots « harcèlement et microviolences »,
- 4° Jeu de carte : Stop à la violence,
- 5° Logo à réaliser avec pour thème : « L'école c'est fait pour grandir et pas pour souffrir »,

Le prochain atelier portera sur « la gestion de la colère »,

### **L'organisation de la surveillance scolaire**

Cette année un plan de surveillance (spatial et temporel) a été étudié en tenant compte des ressources humaines, des contraintes liées au bâtiment, en proposant divers ateliers en particulier les CE2, CM1, CM2) et des modules pour sensibiliser les jeunes sur le problème des microviolences et du harcèlement en milieu scolaire.

Cette nouvelle réorganisation doit permettre : d'être facilement accessible, d'éliminer les obstacles au signalement, de mieux dialoguer de manière confidentielle avec le Directeur, de gagner en réactivité pour engager un effet rapide et efficace face aux problèmes rencontrés.

Voici quelques chiffres :

- 5 espaces distincts pour gérer les demi-pensionnaires des classes élémentaires avec 8 adultes, composés de Professeurs, Répétiteurs, Surveillants.

- Chaque personnel à un rôle déterminé avec des zones à surveiller, selon des intervalles de temps définis.

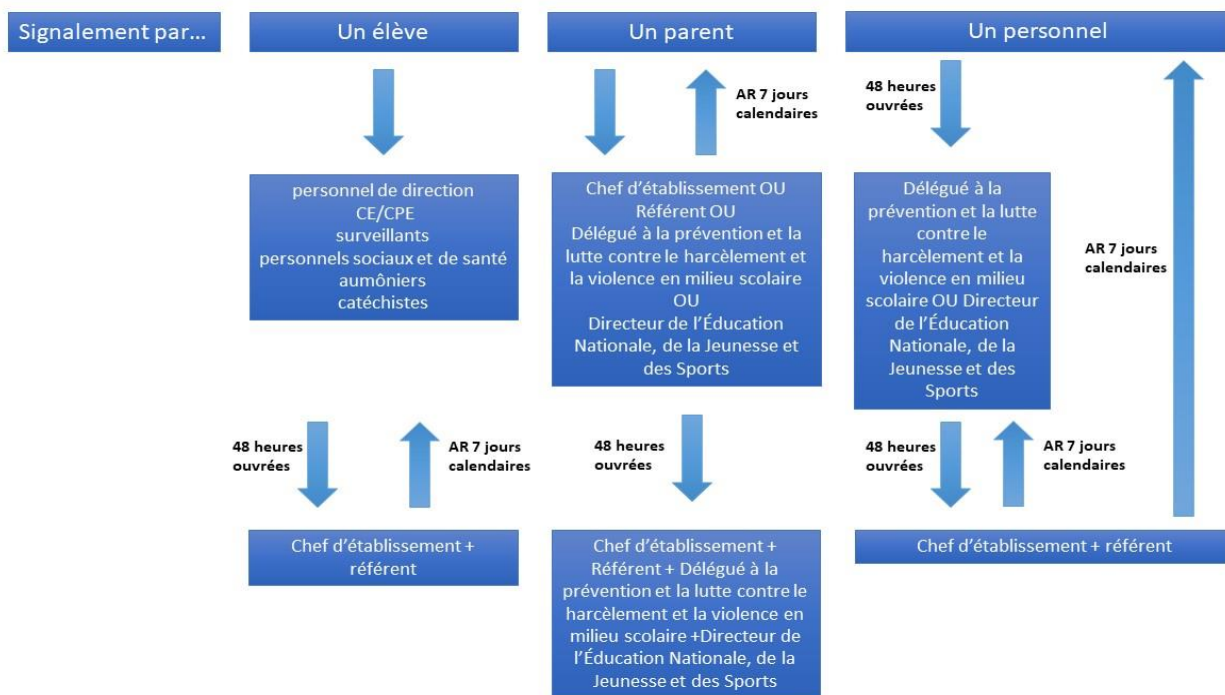
Ce travail a permis également de pointer certaines zones vulnérables afin d'accroître encore la sécurité du bâtiment.

## La procédure de signalement

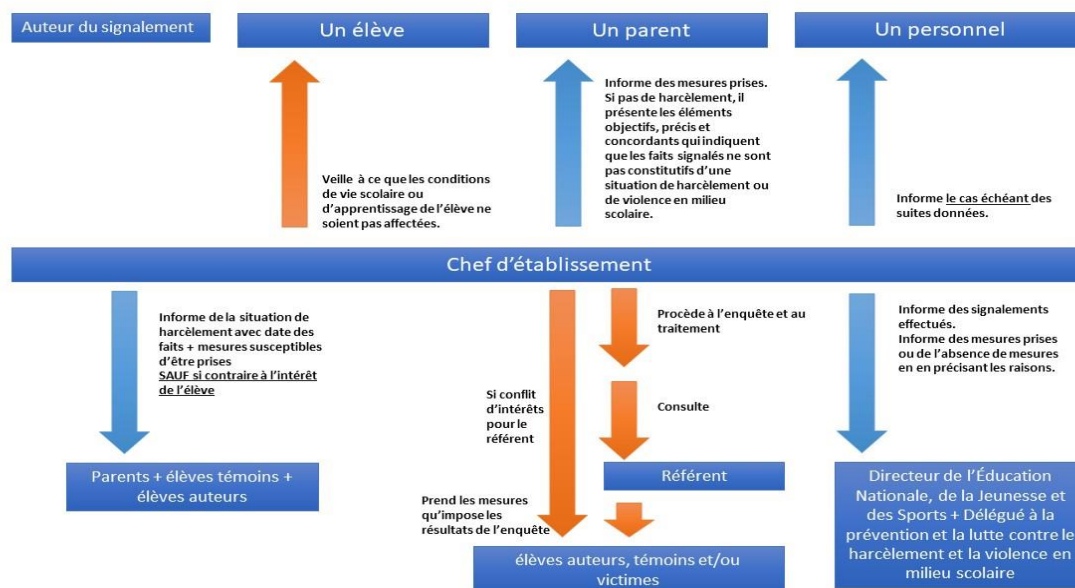
### Traitement d'une information préoccupante ou d'un signalement d'un enfant en danger ou en risque de danger



## Le « Signalement »



## Le « **Traitement** »



Rôle respectif des acteurs (psychologue scolaire, assistante sociale, infirmière, référent harcèlement, le Directeur).

Le **Directeur, M. Alexandre MORENO**, « [amoreno@gouv.mc](mailto:amoreno@gouv.mc) », coordonne l'administration et la gestion de l'établissement, assure une médiation avec les occupants de l'école, veille à l'organisation pédagogique et participe au pilotage institutionnel. Ses missions sont à la fois administratives, sociales et pédagogiques. De fait, le Directeur doit connaître toutes les procédures mises en place dans son établissement car il est au centre de tous les échanges.

**Le référent chargé de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence, Mme Maud CAVALLE**, « [mcavalle@education.mc](mailto:mcavalle@education.mc) ».

Elle a été désignée par le Chef d'établissement. C'est un interlocuteur privilégié de l'élève en situation de témoin de violence ou de harcèlement. Le référent Harcèlement conseille le Chef d'Établissement dans :

- La mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence,
- Le choix des mesures pour faire cesser la situation de violence,

Le référent harcèlement veille :

- À la mise en œuvre des mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de violence. C'est la raison pour laquelle le référent harcèlement a été formé au recueil de la parole des mineurs victimes, au traitement des situations de violence et à la médiation.

Le **psychologue scolaire, Mme Céline SAVIGNI**, « [csavigni@gouv.mc](mailto:csavigni@gouv.mc) », (article 8 règlement intérieur) : peut recevoir, en sa qualité de personnel psycho-social, un élève qui en fait expressément la demande ou s'il estime que cela s'avère nécessaire (situation d'urgence et/ou de stress, première prise de contact avec un élève présentant des difficultés sociales, affectives ou familiales...). Lorsque la demande d'entretien avec l'enfant émane de l'équipe pédagogique, l'autorisation des parents, des responsables légaux ou de la personne en assumant effectivement la garde est obligatoire avant que l'élève ne soit reçu par la psychologue scolaire.



**L'assistante sociale, Mme Alexandra BRUDOUX**, « [abrudoux@gouv.mc](mailto:abrudoux@gouv.mc) », (article 9 règlement intérieur) est attachée à l'établissement. Elle reçoit les familles et les élèves sur rendez-vous. Elle intervient pour toutes difficultés matérielles, problèmes sociaux, familiaux ou relationnels. Elle peut être saisie par le Chef d'établissement, les parents, les responsables légaux ou la personne en assumant effectivement la garde. En cas d'urgence ou de danger, dans le cadre éventuel d'une procédure pouvant amener à un signalement

**L'infirmière de l'école, Mme Sandrine KLINGELSCMITT**,

« [sklingelschmitt@gouv.mc](mailto:sklingelschmitt@gouv.mc) », organise, si besoin est, une consultation, le suivi de l'état de santé des élèves en complément des visites médicales et de dépistages obligatoires, en vue de repérer les difficultés éventuelles de santé ou les élèves fragilisés :

- Accueil et accompagnement des élèves (écoute, aide et soutien),
- Gestion des maladies chroniques,
- Promotion de la santé et sensibilisation,
- Premier soins et soins d'urgence,
- Consultation médicale et bilan santé de l'élève
- Protection de l'enfance.

« **L'équipe de coordination** » est composée de ces cinq personnes associées à deux autres Professeurs des écoles : Mmes SANDRIN (Soutien scolaire) et RODI LEBRUN (F.L.E.). Elle conduit notamment l'évaluation annuelle du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence

